



Fraude à la carte bancaire a distance

Par **morganeetjeremy**, le **23/11/2008** à **14:04**

Bonjour,

je souhaite avoir des reponse c'est tres important je vous explique; il y a quelques mois je me suis inscrit a un jeu de poker en ligne sur lequel je jouer 20 euros ar mois histoire de m'amuser j'ai meme gagné 600euros pour acceder au site il ya un mot de passe et un pseudo qui sont enregistré automatiquement il suffit de cliquer sur ok on accede a la session et les n° de ma carte sont enregistré sauf le cryptogramme a 3 chiffre... or ma banquiere ma telephoné il y a 3 jours pour me dire que des retraits avait été effectué sur le site titan poker d'un montant de 3500 euros!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! retrait que je n'ai bien evidemment pas effectué je suis tres perturbé c'est une somme considerable pour moi j'ai donc été déposé plainte pour utilisation frauduleuse de ma carte bancaire a distance et j'ai fais opposition et j'ai rediger une lettre de contestation. Cependant ma banquière me dit que je vais être fiché a la banque de france car en plus des cheque ont été rejeté du au decouvert, et qu'une enquete va être ouverte mais cela met 6 a 8 mois pour etre remboursé . J'ai lu sur le code monétaire et financier qu'il devais nous remboursé sous 1 mois. Deplus dans quelle mesure suis je responsable sachant que ma carte est plafonnée a 500 euros par semaine et que la banque a accepté des opération au dela de mon plafond et au dela bien au dela de mon decouvert!!! je suis vraiment dans la merde aidez moi s'il vous plait je suis desesperé je ne sais pas quoi faire . Deplus je me dit que si c mon ordi qui a été piraté et que quelqu'un a reussit a s'introduire dans mon ordi comment vais je prouvé que cen'est pas moi a part si les opération ont été faites lorsque moi et mon amie étions au travail..... repondez moi sil vous plait je suis désespéré je ne peux plus déposer mon salaire noel arrive je suis ans une merde noire les agios augmentent chaque jour je ne sais plus quoi faire Merci d'avance pour l'intéret porté a mon cas et merci d'avance pour la reponse

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **18:19**

bonsoir, contactez rapidement l'association française des usagers de la banque, cordialement